

SLG

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_04_052A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le onze avril, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à DAMVIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 29

- Suppléants : 4

Date de convocation : 5 avril 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine)

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. GUILLON Stéphane)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : FILIERE TECHNIQUE : MODIFICATION SALARIALE D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Dans le cas présent, il s'agit de proposer la modification d'un emploi Technicien (catégorie B) sur emploi permanent, à temps complet.

Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement a mis en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Dans le cadre du PCAET, la CCVSA a pour projet d'accueillir un Volontaire territoriaux en administration (VTA) pour une durée de 18 mois. Cette personne a comme objectif :

- **PCAET :**
 - Coordination du PCAET : Préparation et suivi des instances de gouvernance : COPIL, COTECH, commissions, etc...
 - Mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation des actions du PCAET : intermédiaire entre élus-citoyens-acteurs associés, veille technique et juridique, priorisation des actions, recherche de financements des projets.
 - Elaboration d'une stratégie de communication,
 - Suivi des conventions avec le SYDEV avec le responsable du service patrimoine pour l'accompagnement de la démarche d'optimisation énergétique du patrimoine bâti intercommunal et communal,
 - Veiller à la cohérence des actions en cours et à venir prévues au plan pluriannuel d'investissements avec le PCAET, le projet de territoire et le CRTE (en cours de rédaction),
 - Collaboration avec le-la future (e) chargé(e) Plan Alimentaire Territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un emploi de Technicien à temps complet la durée hebdomadaire de service, (soit 35/35^{ème}) a été créé en date du 15 avril 2022,

L'agent recruté par contrat exerçant les fonctions définies précédemment est rémunéré à l'indice majoré 405. Son niveau de recrutement et de rémunération a été défini en référence au grade de Technicien.

L'agent a sollicité une augmentation salariale ; la nouvelle rémunération serait à l'Echelon 9 (Indice 500/431).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le Budget,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Monsieur le Président propose :

- De rémunérer l'emploi de technicien en charge du PCAET, emploi à temps complet (soit 35h/35h), à compter du 1^{er} mai 2023 à l'Echelon 9 jusqu'à la fin du contrat de droit privé soit le 14 octobre 2023,
- D'approuver les propositions ci-dessus énoncées.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes portant sur cet objet,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve de rémunérer l'emploi de technicien en charge du PCAET, emploi à temps complet (soit 35h/35h), à compter du 1^{er} mai 2023 à l'Echelon 9 jusqu'à la fin du contrat de droit privé soit le 14 octobre 2023,
- Approuve les propositions ci-dessus énoncées.
- Autorise le Président à signer tous les actes portant sur cet objet,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 11 avril 2023

Le Président,

Michel BOSSARD




La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

SLO 

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_052A-DE